

PROTOCOLE D'ACCUEIL POUR LES FORMATIONS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID 19

FORMATIONS REALISEES EN SALLE

Les salles de formation

- Les salles sont aménagées afin de respecter les gestes barrières et les distances de sécurité
- Un nettoyage complet est réalisé à l'issue de chaque journée
- La salie est aérée pendant la formation
- Les participants doivent respecter les plans de circulation établis pour la maison de l'agriculture pour accéder à leur salle
- Le responsable de stage est en charge du placement des participants dans la salle

Tel. - 02 54 61 61 50 Fax - 02 54 61 61 16

Siège Social. 24 rue des Ingrains

Fax: 02 54 61 61 16 Email: direction@indre.chambagn.tr

DIGGS CHATEAUROUN GEDEX

Accueil et restauration

- Les participants sont accuellis à l'entrée principale de la maison de l'agriculture et doivent suivre les consignes établies
- Chaque personne présente dans la salle dolt être muni d'un masque chirurgical ou masque en tissu norme AFNOR SPEC catégorie 1 S76-001 (les masques faits maison ne sont pas acceptés) et respecter les consignes de son bon usage.
- A l'entrée de la salle, chaque participant doit se nettoyer les mains avec du gel hydro alcoolique
- Possibilité de prendre le repas de midi en groupe avec le responsable de stage au restaurant d'entreprise du Crédit Agricole. Le Pass-Sanitaire n'est pas obligatoire dans les restaurants d'entreprises.

 Vous pouvez également, à votre convenance, déjeuner où vous le désirez.

Le repas reste à la charge de chaque staglaire.

Procédures administratives

- Le présent protocole est consultable sur le Site de la Chambre d'Agriculture
- Le responsable de stage est chargé de faire appliquer le présent protocole et de rappeler en fin de formation les consignes de circulation dans les locaux et de distanciation